

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

L'an deux mille seize, le 15 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 7 septembre 2016

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<u>Procuration</u>	MOUTIER Chantal	Présente
BAZINET Bernard	Présent	LEONARD Roger	Présent	PELLEVOISIN Joël	Présent
BARTEAU Etienne	Présent	MALLEMANCHE Valérie	<u>Procuration</u>	PEYRAZAT Pierre	Présent
CHABOT-LALAY Patricia	Présente	MARENDIA Yoann	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
GRASSET Marie-Madeleine	Présente	METIFEU Francis	Présent	ROUMAT Gérard	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Valérie MALLEMANCHE : procuration à Bernard BAZINET
Monique JULIEN : procuration à Chantal MOUTIER

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard BAZINET

2016-42 : Choix de l'organisme prêteur pour l'emprunt relatif à la réhabilitation de la lagune

Dans sa délibération n° 2015-63 du 25 novembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à solliciter un prêt pour un montant maximum de 140 000 € dans le cadre des travaux de réhabilitation de la lagune communale.

Or, il s'avère plus judicieux de contracter un prêt relais (dans l'attente du versement des subventions de l'Agence de l'Eau et du FCTVA), à hauteur de 191 000 €.

Sollicitations faites auprès de différents organismes bancaires pour comparatif, la proposition du Crédit Agricole semble la plus appropriée, à savoir :

Prêt relais à taux fixe à 0.52 % sur 24 mois-attente de versement de subventions/FCTVA avec remboursement anticipé sans frais:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter ce prêt relais à taux fixe-attente de subventions/FCTVA d'un montant de 191 000 € avec périodicité annuelle.

2016-43 : Décision modificative sur le budget assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49

Vu le budget assainissement de la commune d'Augnac,

Considérant que la commune souscrit un emprunt de 191 000 € pour financer les travaux de réhabilitation de la lagune communale et que lors du vote du budget assainissement, il a été inscrit 132 000 € en investissement recettes au compte 1641,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2016. :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 23 :

Article 2315 – Immobilisations – Installations techniques matériel et outillage industriel :
329 000 €
270 000 € (vote) + 59 000 € (décision modificative)

Section d'investissement – Recettes

Chapitre 16

Article 1641 – Emprunts en Euro : 191 000 €
132 000 € (vote) + 59 000 € (décision modificative)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 23 :

Article 2315 – Immobilisations – Installations techniques matériel et outillage industriel :
329 000 €
270 000 € (vote) + 59 000 € (décision modificative)

Section d'investissement – Recettes

Chapitre 16

Article 1641 – Emprunts en Euro : 191 000 €
132 000 € (vote) + 59 000 € (décision modificative)

2016-44 : Plan de désherbage et gestion des espaces verts

Dans sa délibération n° 2016-02 du 13 janvier 2016, la commune avait décidé de s'engager en faveur de la réduction des herbicides sur la commune et de solliciter l'adhésion de la commune à la charte 0 herbicide.

Il convient désormais d'établir un plan de désherbage et de gestion des espaces verts pour 2017 qui s'articule de la manière suivante :

Plan de désherbage :

- ❖ Arrêt des désherbants dans tout le bourg excepté dans le cimetière
- Cimetière : Baisse de l'épandage dans le cimetière ; essai d'engazonnement sur 10% du cimetière ancien ; fauchage à la débrousailluse à disque sur une autre partie du cimetière
- Trottoir lotissement, divers trottoirs en stabilisé et Sentier du bourg : fauchage à la débrousailluse à disque sur une autre partie du cimetière
- Eglise : fauchage à la débrousailluse à disque sur une autre partie du cimetière
- Jardin public : binage manuel ou essai de grille de désherbage sur l'esplanade et les cheminements en castine

- Trottoir béton : désherbage thermique et balayeuse en alternative au roto fil occasionnant des projections

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le plan de désherbage et de gestion des espaces verts défini ci-dessus, charge Monsieur Etienne BARTEAU, conseiller municipal du suivi de cette affaire et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

INFORMATIONS DIVERSES

- Commencement des travaux au Foyer Rural le 05 septembre
- Travaux lagune : 20 septembre.
- Point sur la rentrée scolaire : 46 élèves à Augignac et 54 à Saint Estèphe. 2 navettes matin et soir sont donc nécessaires.

Liste des délibérations prises lors de la réunion du 15 septembre 2016

2016-42.....	1
2016-43.....	2
2016-44.....	2

ABBES Jean Gérard	<u>ABSENT</u>	JULIEN Monique	<u>ABSENTE</u>	MOUTIER Chantal	<i>Moutier</i>
BARTEAU Etienne	<i>[Signature]</i>	LEONARD Roger	<i>[Signature]</i>	PELLEVOISIN Joël	<i>[Signature]</i>
BAZINET Bernard	<i>[Signature]</i>	MALLEMANCHE Valérie	<u>ABSENTE</u>	PEYRAZAT Pierre	<i>[Signature]</i>
CHABOT- LALAY Patricia	<i>[Signature]</i>	MARENDIA Yoann	<i>[Signature]</i>	PIALHOUX Laurent	<i>[Signature]</i>
GRASSET Marie- Madeleine	<i>[Signature]</i>	METIFEU Robert	<i>[Signature]</i>	ROUMAT Gérard	<i>[Signature]</i>